1er JURA-TOUR Vallée des Anges

Amange (39)

Samedi 10 Octobre 2015

REGLEMENT

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION:

Promenade touristique réservée aux véhicules anciens et à caractère exceptionnel se déroulant sur route ouverte et dont le principe est de découvrir un parcours et une région à travers un road-book varié entre fléché-métré, énigmes, photographies et épreuves ludiques dans une ambiance conviviale.

Cette manifestation n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.

Elle empruntera des <u>routes ouvertes à la circulation</u> dans la belle « Vallée des Anges ». Le parcours est réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation.

Nous vous conseillons de constituer un équipage minimum de 2 personnes par véhicule. Les enfants sont les bienvenus et trouverons leur intérêt dans la découverte du parcours.

La seule et unique règle est le RESPECT du CODE DE LA ROUTE!

Vous êtes responsable de votre véhicule, de votre comportement et celui de votre équipage!

CLASSEMENT PAR POINTS:

<u>Sans aucune notion de vitesse</u>, un classement par point sera établi sur le rallye touristique. Les points seront attribués selon :

- le respect ou les erreurs de navigation
- les réponses aux questions portant sur le parcours
- le respect du pointage

EQUIPEMENT DE NAVIGATION AUTORISE:

Tout dictionnaire, encyclopédie, carte routière, GPS, guide touristique, pendule, sextant, avis du public, appel à un ami sont autorisés!

Un compteur kilométrique précis est conseillé, mais le niveau de détail des road-books fléchémétrés permet de suivre sans difficulté. Tous les systèmes de comptage de distance tupe TripMaster sont admis

Prévoyez de quoi écrire et parcourir 150 km environ... Sauf erreur de parcours...

MODALITES DE PARTICIPATION:

Cette manifestation est ouverte à tout véhicule mis en circulation avant le 1er janvier 1990 ainsi qu'à des voitures prestigieuses, rares, ou présentant un intérêt pour le patrimoine automobile sur décision de l'organisation.

Le nombre maximal de véhicules admis à participer est de **50**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation à tout véhicule :

- ne correspondant pas à l'esprit d'époque de la manifestation
- en cours de restauration ou présentant une corrosion trop importante
- n'étant pas à jour de contrôle technique

Tout équipage et véhicule engagé se doit d'être en règle avec le code de la route et de le respecter durant toute la journée. Chacun est responsable du respect du code de la route et de la conformité du véhicule avec celui-ci. Chacun aura avec lui la totalité des pièces afférentes au conducteur et au véhicule qui pourront lui être demandées par les autorités en quelque lieu que ce soit.

Participation refusée :

- voiture ne correspondant pas aux critères de la manifestation
- voiture non conforme au modèle inscrit
- non paiement de l'engagement
- refus de décharge de responsabilité

ASSURANCES:

Le conducteur reste seul responsable des dommages subits et causés par son véhicule et pour lesquels il doit être assuré conformément au code de la route. En cas de sinistre, la responsabilité des organisateurs ne peut être engagée de quelque manière et à quelque titre que ce soit.

En aucun cas, l'organisation ne peut être considérée responsable des dégâts causés aux biens et aux personnes de l'équipage participant et/ou à des biens et des personnes tiers.

APPLICATION DU REGLEMENT ET DES REGLES DE BONNE CONDUITE:

Du fait de sa participation, chaque équipage accepte de se conformer aux décisions de l'organisation et adhère sans réserve au présent règlement. En outre, les conducteurs s'engagent à respecter les règles du code de la route durant toute la manifestation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis à vis des organisateurs ou envers d'autres participants. Tout concurrent transformant intentionnellement le parcours aux autres participants sera aussitôt exclus.

EN CAS DE PANNE :

L'équipage veillera à respecter le code de la route (signalisation, triangle et gilet jaune). Tout dépannage est libre et à la charge du concurrent.

ENGAGEMENT:

Les demandes d'engagement **impérativement** accompagnées du règlement libellé à l'ordre de l'association **LOONEY TEAM** et de la décharge de responsabilité complétées, sont à adresser à :

LOONEY TEAM Chez Mme Aurore LOUISON 55 Sous les Roches 39700 AUDELANGE

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans en avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

L'équipage régulièrement engagé et ne participant pas sans prévenir avant le 3 octobre 2015, ne pourra pas être remboursé de la totalité de son engagement (réservation, repas), une somme de 50% du montant restera acquise à l'organisation pour couvrir les frais engagés.

Les droits d'engagement comprennent :

- les cafés et petits gâteaux d'accueil
- le repas du midi
- les plaques et numéros
- les trophées et souvenir